

# Connaissance des sources et maîtrise des pollutions

Lauriane GREAUD

Direction de l'Eau et de la Biodiversité



# Une réglementation européenne « substances » intégrée



## « Produits chimiques »

=> **Action dès la mise sur le marché**

- Reg. 1907/2006/CE « REACH »: Autorisations/Restrictions
- Reg. 1107/2009/UE: produits phytosanitaires
- Reg. 528/2012/UE: biocides
- Dir. 2001/82 et 2001/83/CE: médicaments vétérinaires/humains



## « Émissions, Rejets »

=> **Prévention et réduction des pollutions**

- Dir. 2010/75/UE « IED »: émissions industrielles, MTD
- Reg. 166/2006 « E-PRTR »: déclaration des émissions
- Dir. 91/271/CEE « ERU »: collecte, transport et traitement des eaux usées urbaines
- Dir. 2009/128/CE : utilisation durable des pesticides



## « Milieux et usages »

=> **Qualité du milieu**

- Dir. 2000/60/CE « DCE »
- Dir. 2008/108/CE « NQE »
- Dir. 2006/118/CE « eaux souterraines »
- Dir. 2006/11/CE (ex: 76/464) « substances dangereuses » intégrée dans la DCE en 2013
- Dir. 2008/56/EC « DCSMM »: milieu marin
- Dir. 98/83/CE « eau potable »

17 et 18 juin 2013 - Surveiller, évaluer et réduire les contaminations chimiques des milieux aquatiques

# La DCE et ses directives filles fixent des objectifs de résultats

## ■ Objectifs de qualité du milieu

Atteinte du bon état des masses d'eau: **1<sup>ère</sup> échéance 2015**

Non détérioration de l'état des eaux

- *ESU: non accumulation des polluants dans les sédiments et le vivant*
- *ESOU: prévention et limitation des introductions de polluants dans les eaux souterraines*

Évaluation à la  
masse d'eau

## ■ Objectifs de réduction des émissions

Réduction progressive voire suppression des émissions, rejets et pertes de certaines substances: **1<sup>ère</sup> échéance 2021**

Réalisation d'un inventaire de ces émissions à chaque cycle DCE pour justifier des réductions: **1<sup>ère</sup> vérification de la commission européenne en 2018**

Évaluation à  
l'échelle du  
bassin  
hydrographique

# Quelles sont les substances visées?

- La DCE axe la priorité sur 41 substances d'intérêt pour les eaux de surface européennes:
  - **20 substances prioritaires** : substances ou groupes de substances présentant un risque significatif pour ou via l'environnement aquatique
  - **13 substances dangereuses prioritaires** : substances ou groupes de substances Persistants, Bioaccumulables et Toxiques (PBT)
  - **8 autres polluants** issus de la liste 1 de la directive 2006/11/CE
- Mais demande également des actions sur des polluants d'intérêt national ou bassin, à définir par les états-membres:
  - Substances dangereuses pour les milieux aquatiques déversées en quantité significative: « **Substances pertinentes** » / « **Polluants spécifiques** » par bassin
  - Pour les eaux souterraines, on parle de **substances « dangereuses »** et de **polluants « non dangereux »**

# 4 GRANDES FAMILLES

Quelques exemples...

|         | METAUX                                                                                                                       | PESTICIDES                                                                                    | POLLUANTS INDUSTRIELS                                                            | AUTRES POLLUANTS                                                                                                                   |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom     | Mercure                                                                                                                      | Diuron                                                                                        | DEHP                                                                             | HAP                                                                                                                                |
| Statut  | Substance Dangereuse Prioritaire                                                                                             | Substance Prioritaire                                                                         | Substance Prioritaire                                                            | Substance Dangereuse Prioritaire                                                                                                   |
| Sources | industrie du chlore<br>installation de combustion<br>amalgame dentaire<br>émission atmosphérique                             | herbicide mixte<br>agent antisalissure<br>algicide (construction)<br>interdit depuis fin 2008 | plastifiant dans l'industrie<br>des polymères (PVC)<br>peintures, encres, jouets | combustions incomplètes<br>des énergies fossiles<br>transports, raffineries                                                        |
| Nom     | Zinc                                                                                                                         | Isoproturon                                                                                   | Nonylphénols                                                                     | Tributylétain                                                                                                                      |
| Statut  | Polluant Spécifique                                                                                                          | Substance Prioritaire                                                                         | Substance Dangereuse Prioritaire                                                 | Substance Dangereuse Prioritaire                                                                                                   |
| Sources | galvanisation du fer, alliage<br>toitures et gouttières<br>pneumatiques et glissières<br>de sécurité<br>alimentation animale | herbicide sur grandes<br>cultures (céréales)<br>expiration de<br>l'inscription fin 2012       | tensio-actif dans<br>les détergents                                              | biocide dans l'industrie du<br>textile, préservation du bois<br>et tours de réfrigération<br>désinfectant en milieu<br>hospitalier |

Source DRIEE IDF

17 et 18 octobre 2011

17 et 18 juin 2013 - Surveiller, évaluer et réduire les contaminations chimiques

# Une déclinaison nationale des objectifs

- Des **polluants identifiés à l'échelle nationale** pour action
  - 86 substances d'intérêt national + 41 pesticides
  - 9 classés « polluants spécifiques » de l'état écologique pour les eaux de surface: 4 polluants non synthétiques (métaux) et 5 polluants synthétiques (pesticides)
  - Une liste de 159 substances ou familles dont l'introduction est interdite dans les eaux souterraines
- Des objectifs de réduction des émissions **intermédiaires** chiffrés d'ici 2015 pour les rejets en eaux de surface
  - 50% pour les substances prioritaires dangereuses
  - 30% pour les substances prioritaires
  - 10% pour les substances pertinentes à l'échelle nationale
- Un **premier inventaire des émissions**, rejets et pertes à réaliser en 2013 sur l'année de référence 2010

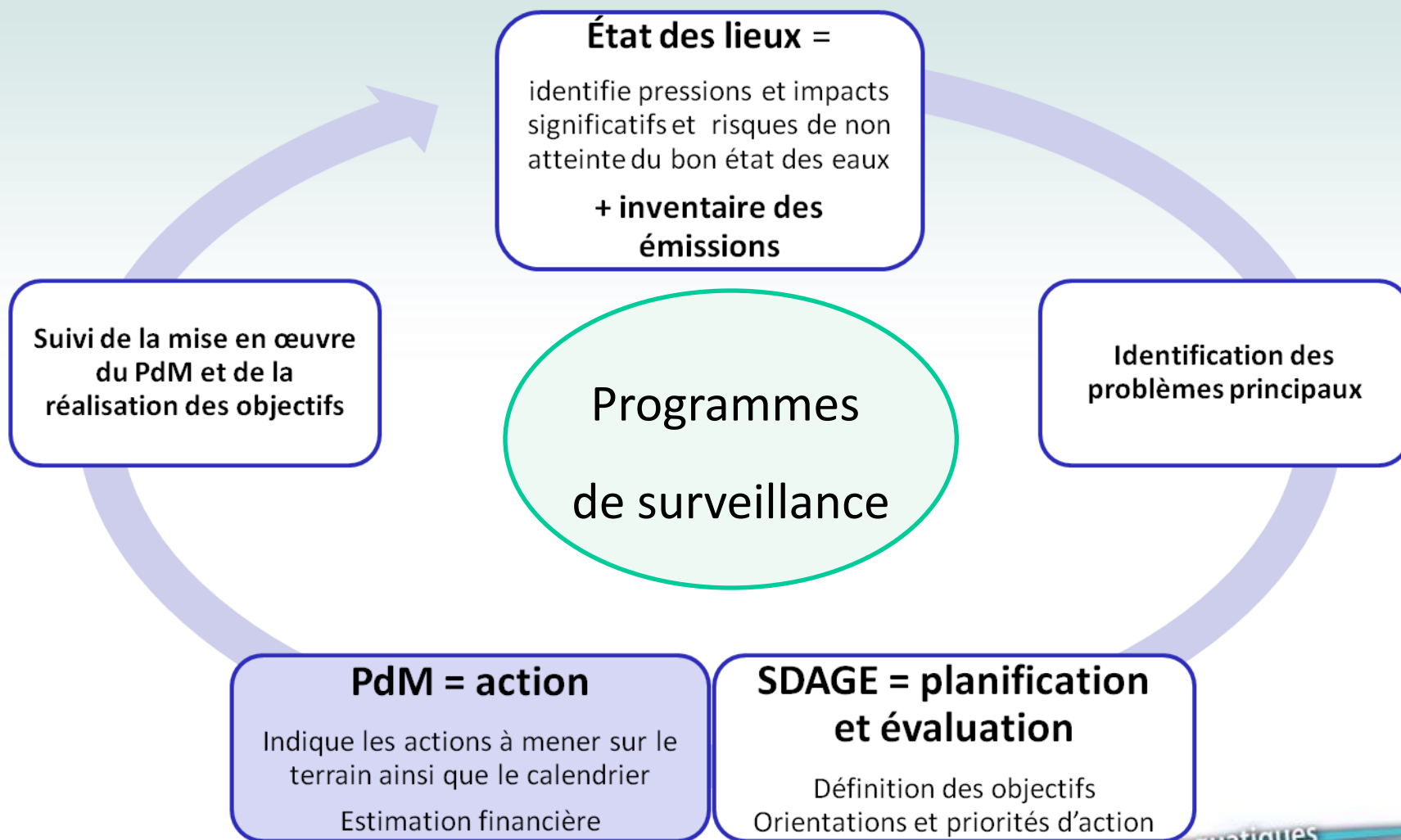
17 et 18 juin 2013 - Surveiller, évaluer et réduire les contaminations chimiques des milieux aquatiques

# Quels enjeux pour répondre à ces objectifs?

## De la caractérisation à la réduction

- **Qui, quoi et comment?** Importance d'identifier les différentes sources et voies d'émissions et de transferts de polluants
  - **Combien?** Besoin de caractériser/quantifier les émissions de chaque source: complémentarité des approches « produits », approches « rejets »
  - **Quels moyens de réduction?** Apport nécessaire de la RDI: nouvelles technologies, substitution des produits, changement de pratiques, traitement des pollutions...
  - **Comment prioriser?** Outils d'aide à la décision pour **agir de façon coût-efficace**
  - **Comment évaluer l'atteinte des objectifs de réduction et les « rapporter » ?**
- ➔ Ces données et outils doivent permettre d'identifier les leviers les plus pertinents pour mettre en œuvre les réductions

# Le Programme de Mesures: Un outil de gestion à l'échelle du bassin



17 et 18 juin 2013 - Surveiller, évaluer et réduire les contaminations chimiques des milieux aquatiques

# Du programme de mesures (PdM) au plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)

**PdM : Identifier ce qu'il faut faire pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE sur le cycle :**

- Identification des mesures et localisation à la masse d'eau, le cas échéant

**POAT : rendre opérationnelle une mesure, en précisant :**

- Sa consistance technique
- Le maître d'ouvrage
- Le service pilote de la MISEN sensé faire aboutir l'action
- L'articulation des différents leviers réglementaire, technique et de gouvernance pour la faire aboutir

| Masse d'eau           | Mesure                                              |
|-----------------------|-----------------------------------------------------|
| Masse d'eau FRZR-1234 | Réduire le rejet de substance prioritaire de 4 ICPE |



|                  |                                                                                                                                                                                                               |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Action 1 du PAOT | Réduire les rejets de nickel de l'ICPE ABC à XY                                                                                                                                                               |
| Maître d'ouvrage | ABC                                                                                                                                                                                                           |
| Service pilote   | DREAL – Sce ICPE                                                                                                                                                                                              |
| Leviers          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Révision de l'arrêté d'autorisation de rejet</li><li>- Aide Agence de l'eau</li><li>- Action mise en œuvre dans le cadre du contrat de bassin de la Rivière</li></ul> |

# En conclusion: différentes stratégies d'action par substance

- À plusieurs échelles
  - Internationale/Européenne
  - Nationale
  - Bassin/Territoires
  - Site
- Impliquant différents acteurs
  - Etat et ses services, établissements publics, collectivités, industriels, scientifiques, citoyens...
- Mobilisant et combinant plusieurs types d'outils
  - Réglementaires, financiers, planification, communication...



**Merci de votre attention**

17 et 18 juin 2013 - Surveiller, évaluer et réduire les contaminations chimiques des milieux aquatiques

